Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250013310-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0133

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 27	Votants : 31

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Amélie LE HENANFF, Mme Séverine LE JEUNE, Mme Marie-Christine TALMONT

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Tarifs d'intervention - chantier nature et patrimoine

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2022-DC-094 du 3 janvier 2022 fixant les tarifs d'intervention pour le chantier Nature et Patrimoine,

VU l'avis de la commission Emploi Formation France Services Insertion du 17 novembre 2025,

VU le rapport de la Vice-présidente,

Considérant que les tarifs d'intervention du chantier nature et patrimoine avaient été fixés à 100 € par jour pour les communes et 300 € par jour pour les autres partenaires par délibération du 3 janvier 2022 susvisée et qu'ils n'ont pas évolué depuis lors,

Considérant que, suite au débat en commission Emploi Formation France Services Insertion du 17 novembre 2025, il est proposé de fixer le tarif à 150 € par jour pour les communes, à 400 € pour les partenaires et de prévoir, pour les suivantes, l'application d'une indexation annuelle, basée sur l'indice Insee des prix à la consommation – Base 2015 hors tabac – à compter de la valeur d'octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D00202500133I0-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ABROGER, à compter du 1er janvier 2026, la délibération 2022-DC-094 du 3 janvier 2022 susvisée,**
- **DE FIXER à 150 € le coût journalier et à 75 € la demi-journée d'intervention auprès des communes,**
- **DE FIXER à 400 € le coût journalier et à 200 € la demi-journée d'intervention auprès des partenaires extérieurs,**
- **D'APPROUVER une indexation annuelle de ces tarifs, appliquée au 1er janvier de chaque année et ce dès le 1er janvier 2027, basée sur l'indice INSEE des prix à la consommation – Base 2015 hors tabac – à compter de la valeur du mois d'octobre 2025,**
- **DE PRECISER que les frais de restauration des agents seront à la charge de la Communauté de communes,**
- **DE DIRE que la présente délibération entrera en vigueur le 1er janvier 2026,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de l'Insertion-Emploi, à signer les conventions et les avenants avec les communes et les partenaires extérieurs, ainsi que tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 31	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

